



---

## **Crédit Agricole du Languedoc : Mise à disposition du descriptif du programme de rachat des CCI**

---

Le descriptif du programme de rachat de ses propres Certificats Coopératifs d'investissement, autorisé par l'assemblée générale mixte des sociétaires du 27 mars 2026 de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 22 avril 2026.

Ce document en version française est consultable sur le site Internet du Crédit Agricole du Languedoc : rubrique "Votre Caisse Régionale"/"informations réglementées"/"Certificats coopératifs d'Investissement" :

<https://www.credit-agricole.fr/ca-languedoc/particulier/informations/certificats-cooperatifs-investissements.html>